

**Sepideh David**, récemment élue à la tête du syndicat FO Paris Île-de-France de l'hôtellerie-restauration, s'investit à fond dans la campagne pour les élections TPE. **P. 8**



**PLFSS 2017 :  
LE DÉFICIT DU FONDS  
DE SOLIDARITÉ  
VIEILLESSE A  
BON DOS**

**P. 4**

**LES  
RÉSULTATS  
TRÈS  
DÉCEVANTS  
DU CICE**

**P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3214

Du 5 au 11  
octobre 2016

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# L'indépendance syndicale n'est pas négociable

**ÉVÉNEMENT P. 2-3**

## PRÉSIDENTIELLE

FO ne donnera aucune consigne de vote, au premier comme au second tour.

## ÉLECTIONS TPE

4,5 millions de salariés sont appelés aux urnes du 28 novembre au 12 décembre.

## LOI EL KHOMRI

L'opposition à la loi Travail va prendre un tournant juridique et des recours sont en préparation, notamment auprès de l'OIT.



**Le Comité confédéral national de FO** s'est réuni au siège de la confédération à Paris, les 29 et 30 septembre 2016.

© F. BLANC



## L'égalité républicaine impose une égalité de droit

**Éditorial**


par Jean-Claude Mailly

**N**otre Comité confédéral national s'est réuni à Paris les 29 et 30 septembre. Vous retrouverez dans ce numéro le lien vers le

texte de la résolution (p. 3), qui a été adoptée à la quasi-unanimité. Cette résolution positionne la confédération pour les semaines et mois

à venir sur les questions sociales, économiques, républicaines et démocratiques. Elle rappelle que nous ne donnerons aucune consigne de vote à l'occasion des élections politiques, notamment les élections présidentielles, au premier tour comme au second tour. C'est là une position dictée, comme chaque fois, par notre

conception exigeante de l'indépendance syndicale. Ce qui n'est pas incompatible avec le rappel de nos analyses, positions et revendications, ce que nous ferons. Plusieurs camarades sont intervenus pour faire part de problèmes rencontrés pour les locaux syndicaux avec des municipalités. Cela participe

**Suite page 3** 

23 avril  
2018C'est la date d'ouverture  
du prochain congrès  
confédéral, qui  
se tiendra  
à Lille.

© PHOTOS F. BLANC



À la tribune du CCN, le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly a réaffirmé le combat de la confédération pour l'abrogation de la loi Travail.

## Un comité confédéral national très déterminé

Évoqué dès les premiers mots du discours d'ouverture du secrétaire général, le combat contre la loi Travail a été au cœur des débats du parlement de FO les 28 et 29 septembre à Paris. Cette question n'a pas occulté pour autant les autres revendications.

**L**a page ne peut pas être tournée. Tel a été le sentiment général exprimé tout au long de la quarantaine d'interventions. Plusieurs, nombreux, sont revenus sur la mobilisation des derniers mois, ses moments forts, ce qu'elle a apporté, mais aussi ses difficultés et comment elles ont été surmontées.

« Cela n'a pas été simple d'être à côté de la CGT, c'est souvent difficile pour les copains dans les entreprises de notre secteur, mais on a compris que c'était indispensable pour le rapport de forces », a ainsi expliqué Frédéric Homez (Métallurgie).

Ils ont été tout aussi nombreux, et c'étaient souvent les mêmes, à se tourner vers l'avenir. « Il y aura un avant et un après loi Travail, il faut expliquer aux salariés quelle a été la position des uns et des autres, en particulier celle de la CFDT, expliquer qu'il y a toujours eu des négociations d'entreprise, contrairement à ce qu'elle raconte, mais qu'aujourd'hui les accords d'entreprise seront en dessous des conventions collectives », a déclaré Serge Cambou (Haute-Garonne).



**LA CONFÉDÉRATION  
A PERMIS QUE S'ENGAGE  
UN MOUVEMENT PUISSANT  
DANS L'ACTION COMMUNE.**

La résolution générale (adoptée à la quasi-unanimité, avec une voix contre) conclut : « [...] La confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations, et donne mandat à la Commission exécutive et au Bureau confédéral pour prendre toute initiative nécessaire. »

### Pas de consigne de vote, quoi qu'il arrive

Pour les responsables FO, « construire le rapport de forces à même de faire reculer le gouvernement et le patronat » reste donc à l'ordre du jour, car « obtenir en

particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de Force Ouvrière est indispensable ».

Et outre l'abrogation de la loi Travail, les revendications sont nombreuses. La question de l'emploi, avec la multiplication des plans sociaux – Alstom, STX Saint-Nazaire, SFR, la centrale thermique de Cordemais – a marqué les débats. La défense de la protection sociale, du service public et du statut de la fonction publique a également été longuement abordée.

Dans un contexte économique et social qui s'annonce particulièrement lourd ces prochains mois sur fond de campagne présidentielle, la nécessité de préserver plus que jamais l'indépendance de l'organisation a été soulignée. « Nous ne donnerons aucune consigne de vote, ni au premier tour, ni au second tour, quoi qu'il arrive », a confirmé Jean-Claude Mailly, concluant : « L'indépendance, c'est aussi quand ce n'est pas facile qu'il faut la respecter. »

EVELYNE SALAMERO



Jean-Claude Mailly a rappelé à la tribune du CCN l'importance du vote FO aux prochaines élections dans les TPE.

## Élections TPE : la dernière ligne droite

La campagne pour les élections dans les Très petites entreprises, qui se dérouleront dans deux mois, du 28 novembre au 12 décembre, a naturellement occupé une part importante des travaux du CCN. En 2012, alors qu'à peine plus de 10 % des 4,5 millions de salariés concernés avaient voté, FO avait réalisé un score de 15,25 % des voix. L'objectif est bien évidemment de faire encore mieux cette fois. « *Nous sommes dans la dernière ligne droite* », a souligné Jean-Claude Mailly, avant de rappeler les enjeux de ce scrutin en termes de représentativité. Le résultat de cette élection déterminera le nombre de représentants de chaque organisation

syndicale dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour les TPE (CPRI), créées par la loi Rebsamen, mais aussi le nombre de conseillers prud'homaux. En outre, il pèsera sur le calcul de la représentativité des syndicats au niveau national pour le secteur privé.

### Une campagne de proximité

À ce jour, 1,6 million de flyers ont déjà été envoyés dans les structures, a indiqué le secrétaire général qui visite régulièrement des TPE, y compris en province, dans le cadre de cette campagne. La confédération FO a également mis l'accent sur l'utilisation des réseaux sociaux

et le site inFO-TPE.fr fonctionne à plein régime.

Plusieurs délégués au CCN ont également souligné l'importance de mener une campagne de proximité, sur le terrain, en utilisant au maximum le maillage des unions locales, mais aussi en multipliant des contacts directs et des discussions avec les salariés des TPE dans l'environnement immédiat et quotidien des militants. De nombreux responsables de fédération ont assuré les unions départementales de leur soutien actif dans cette campagne. Enfin, le combat mené contre la loi El Khomri peut être « *très porteur* » et permettre de progresser, at-il été relevé. **EVELYNE SALAMERO**

## FO exige l'abandon immédiat des poursuites contre les syndicalistes

Après avoir évoqué le procès des salariés d'Air France, Jean Hédou, secrétaire général de la FEETS FO (équipement, environnement, transports et services) a estimé qu'avec cette affaire, « *l'appareil d'État a ouvert la boîte à claques* », et que désormais il « *nous réprime, parfois durement* ». Plusieurs autres responsables FO ont témoigné

de cette dérive, comme ceux du Bas-Rhin et du Doubs, où des militants sont poursuivis en justice pour avoir participé à des actions contre la loi El Khomri.

### Menaces aussi sur les locaux syndicaux

La résolution du CCN exige l'abandon immédiat de « *toutes les poursuites contre les militants mis en cause* ». Jean-Claude

Mailly a annoncé que la confédération allait officiellement interpellé le garde des Sceaux sur cette question, mais aussi sur le fait que des collectivités locales remettent en question la mise à disposition de locaux aux unions départementales et locales, comme dans l'Eure ou la Haute-Marne, avec parfois des menaces d'expulsion pure et simple. **E. S.**

### /// L'égalité républicaine impose une égalité de droit

d'une attaque contre le syndicalisme. C'est le cas également pour des militants convoqués par la justice à la suite de la mobilisation contre la loi Travail. Une loi Travail dont nous demandons l'abrogation et que nous continuerons à combattre. Enfin, le CCN appelle l'ensemble de ses structures, ainsi que les militants et adhérents à s'investir dans la campagne FO pour les élections dans les TPE, pour la défense et la représentation efficace des salariés. Ce que nous avons fait et faisons toujours pour défendre la branche comme niveau

### LES STRUCTURES, LES MILITANTS ET LES ADHÉRENTS SONT APPELÉS À S'INVESTIR DANS LA CAMPAGNE FO POUR LES ÉLECTIONS DANS LES TPE.

de négociation, ce qui est protecteur pour les salariés des petites entreprises. De la même manière que nous n'avons pas renoncé à redonner un rôle à la branche en matière de prévoyance, contre le forcing réalisé par les compagnies privées d'assurances. L'égalité républicaine impose une égalité de droit, quelle que soit la taille de l'entreprise. **EVELYNE SALAMERO**

**JEAN-CLAUDE MAILLY,**  
SECRETARE GÉNÉRAL  
@jcmilly sur Twitter

**En bref****LIBERTÉS****La CSI condamne l'assassinat d'un journaliste somalien**

La Confédération syndicale internationale (CSI) condamne l'assassinat du journaliste et militant syndical somalien Abdisias Mohamed Ali, abattu le 27 septembre à Mogadiscio. Elle exige des autorités qu'une enquête impartiale soit menée. Elle demande aussi la prise de mesures d'urgence pour garantir la sécurité des journalistes, syndicalistes et défenseurs des droits humains en cette période préélectorale.

**SALAIRES****Appel à la grève générale en Argentine**

La CGT, premier syndicat argentin, a appelé le 23 septembre à une grève générale de 24 heures en octobre contre la politique économique et salariale du président Mauricio Macri, élu en décembre dernier. Les syndicats demandent la réouverture des négociations salariales alors que l'inflation devrait atteindre 43% en 2016, selon la banque centrale. La date de la mobilisation n'a pas encore été fixée.

**INSÉCURITÉ****Blocage national des prisons à l'appel de FO**

Plus de 3000 surveillants se sont mobilisés le 29 septembre à l'appel de FO Pénitentiaire pour dénoncer l'insécurité, après une série d'agressions. Un quart des prisons ont été bloquées et des débrayages ont été enregistrés partout. Selon le syndicat, les 40 millions d'euros prévus au budget 2017 ne serviront qu'à remplacer du matériel obsolète et sécuriser l'école nationale Enap. La mobilisation devrait se poursuivre.

**Sécurité sociale : tour de passe-passe sur les comptes vieillesse**

**ALERTE** FO dénonce l'instrumentalisation du déficit du Fonds de solidarité vieillesse dans le PLFSS 2017.

**L**a mesure est nichée au sein du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 (PLFSS 2017). Elle prévoit le transfert progressif de la part du financement du minimum contributif, actuellement prise en charge par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), vers l'Assurance vieillesse (CNAV) pour 1 milliard d'euros en 2017. Le minimum contributif est une allocation versée par la CNAV pour compenser les faibles pensions de ceux qui ont cotisé toute leur vie sur de faibles revenus. Jusqu'en 2010 il était

totallement à la charge de l'Assurance vieillesse. Contrairement au minimum vieillesse (ou ASPA), destiné aux personnes qui n'ont pas cotisé, pris en charge par le FSV et financé par la solidarité nationale, c'est-à-dire l'impôt.

**La question des excédents de la branche retraite érudée**

« Sur le fond, le retour de la charge du minimum contributif vers le régime général n'est pas contestable, indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO.

*Mais ce transfert vient à point nommé pour réduire un déficit du FSV largement lié au refus de lui attribuer les recettes fiscales nécessaires, et dans le même temps éluder la question des excédents de la CNAV. »*

Le FSV verrait ainsi son déficit ramené à 3,8 milliards d'euros en 2017, tandis que l'Assurance vieillesse afficherait un excédent de 1,6 milliard d'euros.

FO a voté contre le PLFSS 2017 au sein du conseil de la Caisse nationale d'Assurance vieillesse, le 28 septembre. ■

FRANÇOISE LAMBERT



© F. BLANC



© LYDIE LECARPENTIER / REA

**FO exige la relaxe des quinze dans le procès Air France**

**Un millier de salariés se sont rassemblés le 27 septembre devant le tribunal de Bobigny, à l'appel de FO et de sept autres syndicats, pour exiger la relaxe de quinze salariés d'Air France. Deux à quatre mois de prison avec sursis ont été requis contre cinq d'entre eux et 1 000 euros d'amende contre les autres. Leur sort sera fixé le 30 novembre. Le 5 octobre 2015, des échauffourées avaient éclaté lors d'une manifestation contre un plan de 2 900 licenciements et deux membres de la direction d'Air France y avaient laissé leur chemise. Mais la « violence sociale, personne n'en parle », ont dénoncé les manifestants. ■**

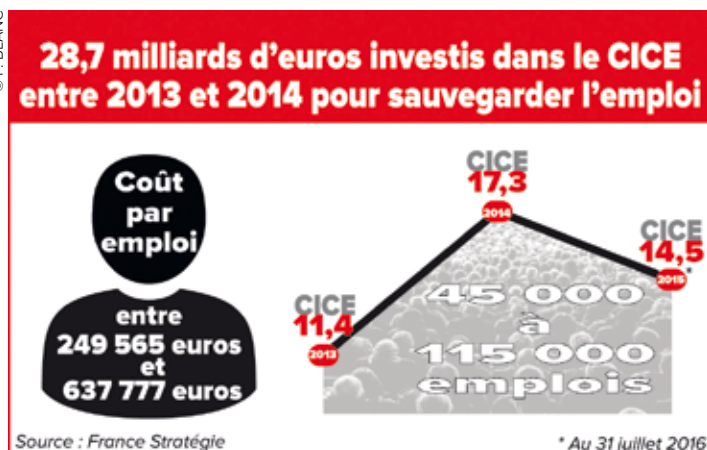
E. S.

**Airbus, le choc de simplification**

**L'heure est à la simplification chez l'avionneur européen.** Airbus Group a annoncé vendredi 30 septembre sa fusion avec Airbus Commercial Aircraft. La nouvelle entité s'appellera... Airbus. Cette fusion pourrait générer des suppressions de postes d'encadrement. « Si c'est uniquement les staffs DG qui bougent et quelques cadres supérieurs, ce ne sera pas un problème », explique Philippe Fraysse, secrétaire fédéral FO chargé de la branche aéronautique. « Mais si ça descend plus bas dans les services, il pourra y avoir des soucis. » Plus de détails sur la fusion doivent sortir après le comité européen du 4 octobre. ■

N. D.

© F. BLANC



Les résultats du CICE sont très décevants au regard des milliards d'euros investis et son impact sur l'emploi est difficile à apprécier : les deux équipes de chercheurs sollicitées par France Stratégie n'arrivent pas aux mêmes conclusions.

## Le CICE, c'est beaucoup d'argent pour peu d'emploi

**BILAN** Les résultats de l'évaluation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en auront laissé plus d'un très perplexe. Un rapport de France Stratégie, rendu public jeudi 29 septembre 2016, présente des résultats très décevants.

Le CICE a plus profité, en 2013 et 2014, à la reconstitution des marges des entreprises. Un bien maigre résultat au regard de l'ambition affichée par le gouvernement lors de la mise en place du dispositif.

Évalué à plus de 43 milliards d'euros sur les années 2013 à 2015 (11,4 milliards d'euros en 2013, 17,3 milliards en 2014 et 14,5 milliards fin juillet 2015), le CICE n'aura pas eu d'effets observables sur l'investissement, la recherche-développement et les exportations.

### Une mesure au coût prohibitif

Quant à l'effet sur les salaires, les avis sont partagés. Les deux équipes de chercheurs sollicitées par France Stratégie n'arrivent pas aux mêmes conclusions. Celle du CNRS fait état de 45 000 à 115 000 emplois sauvegardés ou créés. Une fourchette qui varie

du simple au double. La deuxième équipe, composée de chercheurs de Sciences Po, ne trouve aucun emploi créé. Par ailleurs, aucun impact n'a été noté sur les salaires par tête, mais les chercheurs notent un léger mieux sur les salaires horaires.

Les chercheurs du CNRS concluent également à l'absence d'effet sur l'augmentation des salaires. Un verdict corroboré par les résultats obtenus par la Dares sur le salaire de base.

« Une mesure au coût prohibitif, souffrant cruellement d'une absence de ciblage et de conditionnalité sur la création d'emplois », déplore Pascal Pavageau, secrétaire confédéral du secteur économie de FO.

Si le CICE n'a servi ni à l'investissement, ni à la recherche, ni à la création d'emploi, ni à la hausse des salaires, ni aux exportations, où est donc passé l'argent ?

NADIA DJABALI

## Le gouvernement ouvre une concertation sur l'emploi des jeunes

**CHÔMAGE** La ministre du Travail a lancé le 27 septembre une concertation sur l'insertion professionnelle des jeunes. Les interlocuteurs sociaux et les organisations de jeunesse ont deux mois pour établir un diagnostic. FO reste sceptique sur l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle en 2017.

C'était une promesse du Premier ministre en avril dernier, en pleine mobilisation contre la loi Travail. La concertation pour favoriser l'accès des jeunes à un premier emploi durable a été lancée le 27 septembre par la ministre du Travail Myriam El Khomri. Parmi les moins de 25 ans qui ne sont plus scolarisés, près d'un quart (23,7 %) est au chômage, d'après l'Insee.

Les organisations syndicales, patronales et de jeunesse ont jusqu'au 8 décembre pour réaliser « un diagnostic précis et objectif sur la question de l'insertion professionnelle des jeunes », selon les vœux de la ministre.

### Bilan des dispositifs existants

Les travaux seront réalisés au cours de six séances thématiques, animées par la Dares, le service statistique du ministère, et France Stratégie, un organisme

rattaché à Maignon. Elles porteront notamment sur « les freins périphériques à l'emploi » (mobilité, logement...) ou « la transition entre l'éducation, la formation et l'emploi ». Un rapport sera rendu mi-décembre.

Si beaucoup de points restent à éclaircir, la délégation FO approuve des travaux visant à aider les jeunes à entrer durablement dans la vie active ou à élaborer le bilan de tous les dispositifs existants. En revanche, elle reste sceptique sur l'ouverture début 2017 d'une négociation nationale interprofessionnelle, voulue par la ministre. FO a obtenu que le document d'orientation soit discuté dans un deuxième temps entre le ministère et les interlocuteurs sociaux. « Mais je ne sais pas si le patronat est disposé à négocier pour l'insertion des jeunes dans l'emploi », prévient Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et chef de file de la délégation FO. ■ CLARISSE JOSSELIN

### ZOOM

L'apprentissage passe à la trappe

La délégation FO a déploré que la question de l'apprentissage ne soit pas abordée dans la concertation. Pourtant, le président de la République avait évoqué dès 2014 la nécessité de réviser la grille de rémunération des apprentis. Et la secrétaire d'État à la Formation vient de rappeler que cette grille était obsolète. « Le décret n'a toujours pas été pris, prétendument parce que tout le monde n'est pas d'accord, dénonce Michel Beaugas. Mais pour la loi Travail, le désaccord n'empêche pas la publication des décrets. »



Un mix équilibré des différentes sources d'énergie, voilà ce que recommandent les auteurs du *Livre blanc de l'Énergie*, paru au printemps 2016.



**Livre blanc de l'Énergie**, une publication de la Fédération FO Énergie et Mines, 106 pages.

## Énergie : quand des syndicalistes nous éclairent

**LIVRE BLANC** En ces temps où les polémiques relatives à l'énergie et au climat défrayent de plus en plus souvent la chronique, un an après l'adoption de la loi sur la transition énergétique, la Fédération FO de l'Énergie et des Mines publie un ouvrage particulièrement bienvenu.

Les auteurs du *Livre blanc de l'Énergie*, publié au printemps 2016 par la Fédération nationale de l'Énergie et des Mines FO, n'ont pas « la prétention de concurrencer les chercheurs qui, sous des angles différents, étudient le rôle et la place de l'énergie dans l'évolution humaine », précise, dès son avant-propos, Vincent Hernandez, secrétaire général de la fédération et directeur de la publication. Ils n'en

ont pas moins leur mot à dire et veulent que leur ouvrage soit « source de réflexion et d'inspiration », notamment pour les responsables économiques des secteurs public

et privé et les élus chargés de l'énergie, « afin d'orienter leur positionnement pour un service public de l'énergie républicain d'avenir ».

Sans aucune ambiguïté, la démarche est donc militante. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'ouvrage a été publié à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la loi de nationalisation du 8 avril 1946. Sur la loi de transition énergétique, qui impose un rythme de décroissance de

la production d'énergie sans précédent, les auteurs s'attachent notamment à démontrer que ses objectifs « ne sont pas exclusivement d'ordre écologique ».



**LES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE NE SONT PAS EXCLUSIVEMENT ÉCOLOGIQUES.**

### FOCUS

Énergies renouvelables et spéculation financière

En 2014, EDF a lié le sort de ses « énergies propres » à un géant de la spéculation financière en signant un partenariat avec le leader européen de la gestion d'actifs Amundi, pour proposer des produits d'épargne investis dans les énergies renouvelables. « Depuis les années 1990, soulignent les auteurs du livre blanc, l'État incite les entreprises publiques du secteur, et en premier chef EDF dont il est le propriétaire majoritaire, à des montages financiers dont tire profit le secteur spéculatif qui y valorise ses capitaux. »

### Un ouvrage riche d'enseignements pour le citoyen lambda

Les auteurs ne contestent pas la réalité du réchauffement climatique, ni la nécessité de protéger l'environnement. Bien au contraire. En revanche, ils refusent qu'elles soient le prétexte à la désindustrialisation et à une adaptation de l'économie à une baisse du niveau de vie du plus grand nombre. En un mot, ils refusent la théorie de la « décroissance » dans une société « où la moitié de la population peine à satisfaire ses besoins sociaux élémentaires ».

Si le livre s'adresse aux élus et aux responsables économiques, il n'en est pas moins riche d'enseignements pour le profane, le simple citoyen, à savoir, *in fine*, le principal concerné... Le premier chapitre est ainsi une présentation des différentes sources d'énergie, la fédération FO se prononçant pour un mix équilibré de celles-ci, ne diabolisant ni les unes, ni les autres.

Un glossaire permet aussi d'apprendre, par exemple, ce qu'est la biosphère et que son épaisseur ne dépasse pas 20 kilomètres, que l'hélium, gaz rare, présent dans le soleil, sept fois plus léger que l'air, est, après l'hydrogène, l'élément le plus abondant de l'Univers, ou encore qu'une « énergie intermittente » est une énergie qui ne peut assurer une production continue d'électricité, comme le solaire ou l'éolien dont les productions cessent en l'absence de soleil et de vent. ■

## CE QUI CHANGE

➤ **Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, un certificat médical n'est plus obligatoire** pour les activités sportives facultatives au collège et au lycée, et n'est plus nécessaire que tous les trois ans pour le renouvellement des licences sportives.

➤ **La garantie Visale est, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, étendue** aux jeunes de moins de 30 ans sous conditions, à l'exception des non-boursiers rattachés fiscalement à leurs parents.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 55%

C'est le pourcentage de salariés des groupes français multinationaux (hors secteur bancaire) travaillant à l'étranger en 2013, soit 5,4 millions, selon une enquête de l'Insee publiée en septembre. Elle note aussi que plus de la moitié du chiffre d'affaires de ces groupes a été réalisé à l'étranger.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

### MONTANT MENSUEL DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- 2 enfants : 129,35 €
- 3 enfants : 295,05 €
- Par enfant en plus : 165,72 €

Tous les autres  
chiffres utiles sont  
consultables sur le site.

## LICENCIEMENT NUL

# Le salarié doit être réintégré même si son emploi est sous-traité

**L**orsqu'un licenciement est annulé par la justice, c'est comme si la rupture n'avait jamais été prononcée et le contrat de travail doit se poursuivre. Sauf impossibilité matérielle, l'employeur est obligé de réintégrer le salarié qui en fait la demande dans son emploi ou un emploi équivalent.

Dans un arrêt daté du 14 septembre 2016, la Cour de cassation a estimé que le fait d'avoir confié à un prestataire extérieur les tâches auparavant exécutées par le salarié ne constituait pas pour l'employeur une impossibilité matérielle.

La Cour se penchait sur le cas d'une salariée embauchée en CDD pour faire le ménage dans une clinique parisienne. Elle avait été licenciée en septembre 2008 alors qu'elle se trouvait en arrêt à la suite d'un accident du travail.

L'employée, qui avait fait valoir une discrimination en

lien avec son état de santé, avait obtenu de la justice la requalification de son contrat en CDI. Mais la cour d'appel avait rejeté sa demande de réintégration en 2015, estimant que l'employeur était dans l'impossibilité matérielle de la reprendre. En effet, le service de nettoyage était confié depuis 2012 à une société extérieure et le poste n'existait plus en interne. La cour d'appel avait aussi reproché à la salariée d'avoir saisi la justice trop tardivement, au bout de trois ans, pour demander sa réintégration.

### L'impossibilité matérielle réservée aux cas exceptionnels

**6 mois**  
En cas de licenciement  
déclaré nul sans  
réintégration, l'indemnité  
minimale est fixée à  
six mois  
de salaire.

Pour la Cour de cassation, « *le seul fait de confier à un prestataire de service le nettoyage des locaux ne caractérise pas une impossibilité matérielle pour l'employeur de réintégrer la salariée dans son emploi ou, à défaut, dans un emploi équivalent, peu important le fait qu'elle ait attendu trois ans pour solliciter sa réintégration* ». En raison de l'annulation du licenciement par la justice, l'employeur aurait dû réintégrer la salariée dans un poste équivalent.

Afin de protéger le droit à la réintégration, la Cour de cassation réserve l'impossibilité matérielle aux cas exceptionnels, par exemple la liquidation de l'entreprise ou si le salarié a commis des actes de concurrence déloyale après son licenciement. ➤ **CLARISSE JOSSELIN**

## EN PRATIQUE

### Les motifs d'annulation d'un licenciement

**Un licenciement peut être annulé aux prud'hommes s'il est considéré comme illégal ou illicite. C'est notamment le cas lorsqu'il se base sur une discrimination (origine, sexe, activité syndicale, santé...), s'il fait suite à du harcèlement, ou s'il viole une liberté fondamentale comme le droit de grève ou la liberté d'expression.**

## Agenda

**Jeudi 6 octobre**

### L'ÉLECTION TPE SUR FACEBOOK

Cette nouvelle semaine FO de campagne pour l'élection TPE, qui aura lieu du 28 novembre au 12 décembre, verra de nombreuses actions dans les départements. Jean-Claude Mailly, lui, animera notamment un « live Facebook » ce jeudi de 18h à 19h (à suivre sur la page Force Ouvrière de Facebook).

**Vendredi  
7 octobre  
POUR LE TRAVAIL  
DÉCENT**

Comme chaque année le 7 octobre, la CSI (Confédération syndicale internationale) appelle l'ensemble de ses syndicats affiliés dans le monde à agir d'une façon ou d'une autre pour la revendication d'un travail décent pour toutes et tous. Le travail décent désigne le droit à un emploi, dans le cadre du respect des normes fondamentales du travail (liberté syndicale et droit de négociation collective, non-discrimination, hors travail forcé et travail des enfants) et du droit à une protection sociale pour les travailleurs et leurs familles.

**Mardi 11 octobre  
COLLOQUE  
SUR LE TRAVAIL**

La Fédération FO COM organise au siège de la confédération un colloque consacré au « collectif dans l'organisation du travail », au cours duquel Pascal Pavageau interviendra.

**Mercredi  
12 octobre  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

Le CESE examine un projet d'avis présenté par sa section des affaires européennes et internationales consacré à la politique française de coopération internationale, dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable des Nations unies.

**LE CONFLIT**

**Les personnels de l'hôpital de Voiron (Isère) poursuivent leur mobilisation contre un plan de 50 suppressions de postes.** Après deux grèves très suivies tant par les agents hospitaliers que les médecins début septembre, ils ont manifesté devant l'Agence régionale de santé de Lyon le 29 septembre, contre un projet qui s'inscrit dans le contexte de mise en place des Groupements hospitaliers de territoire. Les GHT instaurent une nouvelle organisation hospitalière avec la mutualisation d'activités entre hôpitaux.

**LA GRÈVE**

**Les ingénieurs de l'État protestent contre un projet « déqualifiant » pour leur statut,** qui fait fi de leurs formations scientifiques respectives et de leur niveau de recrutement. À l'appel de leurs syndicats FO, ils étaient grève et ont manifesté le 26 septembre à Paris devant la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Ils déplorent l'abandon par leurs ministères d'origine de la gestion des personnels cadres techniques, au profit de la DGAFP.

**LA MOBILISATION**

**FO et les autres syndicats des Instituts nationaux des jeunes sourds et des jeunes aveugles poursuivent leur mobilisation contre le transfert des instituts** vers les ARS, prévu dans le PLFSS 2017. Le 24 septembre, lors de la journée mondiale des sourds, à Paris, les syndicats ont rappelé leur exigence du retrait de la mesure. Ils ont décidé de multiplier les actions pour alerter contre le « *bradage de tout le dispositif de scolarisation et d'accompagnement des jeunes sourds et des jeunes aveugles* ».

Nous avons appris la disparition de **Roland Gaillard** après une longue maladie. Roland fut secrétaire général de la Fédération générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF FO), membre de la Commission exécutive confédérale et du Conseil économique et social. Selon Marc Blondel, sa connaissance approfondie des arcanes du statut de la fonction publique était supérieure à celle de bien des ministres. Républicain, fondamentalement attaché aux valeurs et principes de notre syndicalisme, attachant et convivial, Roland a joué un rôle majeur pour les fonctionnaires et Force Ouvrière. Nous présentons toutes nos condoléances à son épouse, Réjane, et à ses proches.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-OUVRIERE.FR**

**Congrès de la Fédération FO Défense**

Le congrès de la Fédération FO Défense s'est tenu à Nîmes, du 26 au 29 septembre 2016, sous la présidence de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière.

**Photographies de Force Ouvrière**

Les photos des manifestations de soutien aux salariés d'Air France et d'Alstom sont disponibles sur le compte Flickr de FO : [www.flickr.com/force-ouvriere](http://www.flickr.com/force-ouvriere)

**J'aime la FanPage InFO-TPE**

Toute l'actualité des TPE vue par FO sur Facebook en cliquant sur « J'aime » sur la page @inFO.TPE.fr de Facebook. Vous pouvez aussi nous retrouver sur la page @infotpe de Twitter et sur le site Internet [www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

## Elle bat la campagne pour les élections TPE

**Portrait** Sepideh David, 36 ans, a été élue cette année à la tête du syndicat FO Paris Île-de-France de l'hôtellerie-restauration. Conseiller du salarié à l'union départementale FO de Paris, une de ses priorités du moment c'est la campagne pour les élections professionnelles dans les TPE, qui auront lieu à partir du 28 novembre.



© F. BLANC

Elle participe à des distributions de flyers dans les grandes gares parisiennes et ne manque pas une occasion de rappeler aux salariés des entreprises de moins de 11 salariés – Très petites entreprises (TPE) – qu'ils seront appelés à voter à partir du 28 novembre pour le syndicat de leur choix. Sepideh, elle, a fait son choix. Elle milite pour Force Ouvrière depuis 2007. D'origine iranienne, la jeune femme est arrivée en France à l'âge de 19 ans pour apprendre le français et faire des études supérieures. Elle finance alors ses études littéraires en faisant des « extras » dans la restauration et l'hôtellerie. « *Après cinq années de contrats journaliers, j'ai décidé de trouver un travail plus stable dans un secteur qui embauchait* », indique-t-elle. C'est lorsqu'elle trouve un emploi de réceptionniste en CDI dans un quatre

étoiles parisien que Sepideh franchit le pas et prend sa carte à FO.

**« Ne pas se laisser faire »**

« *Je viens d'une famille engagée, proche des milieux syndicaux, alors ça allait de soi de ne pas se laisser faire, surtout dans un secteur où les conditions de travail sont souvent difficiles, avec des horaires décalés et des patrons pas toujours très tendres* », explique Sepideh. Deux ans plus tard, la jeune femme devient déléguée du personnel. Un premier pas dans un militantisme qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis. **FRANÇOISE LAMBERT**

**400000**

C'est le nombre de salariés de l'hôtellerie-restauration concernés par les élections TPE en France.



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr)

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés ([blog.rampazzo.com](http://blog.rampazzo.com))

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0916 S 05818

ISSN 9065-5518 Dépôt légal octobre 2016

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.